

# Résumé d'évaluation

**Conservation Finance Alliance (CFA) Horizon 2026 :**  
**amplifier les apports de financement durable pour la conservation**

Pays : **Multi-pays**

Thématique : **Biodiversité**

Évaluateur : **Marc Daudon, The Caspian Group LLC**

Date de l'évaluation : **Mars – septembre 2023**

## Données clés de l'appui FFEM

**Nom du projet :** Alliance pour le financement de la conservation

**Numéro de projet :** CZZ2155

**Montant du financement FFEM :** 400 760 €

**Date d'octroi :** 04/07/2016

**Durée :** 2017 - 2023

### Contexte

Fondée en 2002, la Conservation Finance Alliance (CFA) est un réseau collaboratif mondial unique regroupant des praticiens et des experts du financement de la conservation. Sa mission consiste à « promouvoir la sensibilisation, l'expertise et l'innovation dans le financement de la conservation à l'échelle mondiale ». Face aux défis liés à la nature entièrement bénévole de la CFA et à la demande sans cesse croissante de financement pour la conservation de la biodiversité dans le monde, la CFA a organisé un atelier en avril 2015, à l'issue duquel son Comité exécutif et ses principaux partenaires ont réaffirmé la pertinence de l'existence de la CFA. Des ressources financières ont été recherchées pour revitaliser la CFA et renforcer sa contribution à la conservation à l'échelle mondiale.

### Intervenants et mode opératoire

La maîtrise d'ouvrage du projet est confiée à la CFA qui est le bénéficiaire principal du projet.

La maîtrise d'œuvre est confiée à Wildlife Conservation Society (WCS), notamment en raison du fait que WCS est actuellement en charge du secrétariat de la CFA. WCS a ainsi signé la convention de financement avec le FFEM et était habilité à percevoir les fonds du projet sur toute sa durée. Les parties prenantes comprenaient les membres de la CFA, les partenaires, les trust funds de la conservation et plus généralement toute la communauté de pratique.



## Objectifs

L'objectif général du projet était de construire une CFA qui soit institutionnellement et financièrement durable.

Le projet comprenait 4 composantes principales:

1. la mise en réseau, le partage d'informations et le renforcement des capacités au profit des membres, grâce à un secrétariat exécutif chargé de la communication et du soutien ;
2. un incubateur d'idées et de nouveaux mécanismes de financement de la conservation ;
3. l'élaboration et la diffusion d'outils et de guides à l'usage des fonds fiduciaires pour la conservation (FFC) et des professionnels de la conservation ;
4. le développement et le renforcement institutionnel de la CFA en tant que partie prenante à long terme du financement de la conservation et centre d'excellence sur le sujet.

## Appréciation de la performance

### Pertinence

Les attentes de la plupart des 26 parties prenantes interrogées dans le cadre de l'évaluation ont été satisfaites. Si la quasi-totalité d'entre elles ont été impressionnées par la quantité et la qualité des résultats obtenus par la CFA, compte tenu de la taille réduite de son personnel, les niveaux de satisfaction par rapport aux attentes varient. Les questions soulevées par certaines parties prenantes concernent la gouvernance, la transparence, la mise en œuvre du programme d'incubation, le soutien limité aux groupes de travail, la surcharge de travail du personnel et le manque de communication au cours des derniers mois.

### Cohérence

Ce projet a contribué à la réalisation des objectifs du Cadre Mondial pour la Biodiversité Kunming-Montréal, adopté en décembre 2022 après 4 ans de consultation et de négociation. Plus précisément, le projet s'aligne sur l'objectif D qui concerne les moyens de mise en œuvre, y compris en matière de financement, de renforcement des capacités et de coopération technique et scientifique. Pour le FFEM, ce projet s'inscrit dans un portefeuille déjà actif de subventions pour le financement de la conservation de la biodiversité. Par ailleurs, le projet a été mené en collaboration avec d'autres initiatives complémentaires, notamment par le biais de partenariats. On peut citer notamment CI, WWF, RedLAC, CAFÉ, TNC, le PNUD et BIOFIN.

### Efficacité

Presque tous les objectifs des composantes 1 à 3 du projet ont été atteints. Ceux qui n'ont pas été atteints étaient d'une importance secondaire ou concernaient la manière dont la CFA a effectué son travail, et non ce qui a été accompli. Pour la composante 4, l'objectif de formaliser une nouvelle structure institutionnelle n'a pas été atteint, et la CFA n'est pas encore financièrement viable.

### Efficience

Les objectifs du projet étaient ambitieux et, rétrospectivement, on peut considérer qu'ils dépassaient le budget initial. L'absence de financement de la KfW a contraint le personnel de la CFA à consacrer plus de temps que prévu à la collecte de fonds et à obtenir des services de conseil payants, ce qui l'a notamment empêchée de se concentrer sur la mise en place d'une viabilité institutionnelle et financière. La WCS a fourni un soutien administratif et juridique important à la CFA, mais les relations entre les deux structures ont parfois été difficiles en raison notamment d'intérêts et de capacités divergents.

### Impact

De nombreux impacts sont observables dès la fin du projet. Parmi ceux-ci, on peut citer: la reconnaissance de la CFA au niveau mondial pour ses connaissances, son expertise et son rôle central dans l'écosystème du financement de la conservation. Le nombre de ses membres augmente, avec un impact sur la diffusion des outils produits, des innovations et des meilleures pratiques identifiées au sein de la communauté. Enfin, des projets d'incubateurs ont été financés, même si le potentiel à long terme de la plupart de ces projets reste incertain.

### Viabilité/durabilité

La subvention FFEM-MAVA a fourni les ressources nécessaires à la mise en place d'une base permettant d'assurer la viabilité future de la CFA. Cependant, la viabilité financière de la CFA n'est pas encore assurée.

### Valeur ajoutée de l'appui FFEM

La CFA a fait progresser l'innovation dans le domaine du financement de la conservation par le biais du programme d'incubation ; en semant et en diffusant de nouvelles méthodes et solutions développées par les membres et les partenaires ; en produisant des outils et des normes conduisant à l'adoption généralisée des meilleures pratiques ; et en fournissant une expertise pour piloter et lancer de nouvelles initiatives de financement.

## Recommandations & enseignements

La subvention se terminant en juin 2023, et les réalisations rendues possibles par la subvention se traduisant par une position améliorée sur le terrain, la CFA doit à présent se concentrer sur la mise en place d'une viabilité organisationnelle et financière, tout en aidant les membres et les partenaires à protéger et à restaurer la biodiversité grâce aux meilleures pratiques et aux innovations dans le domaine du financement de la conservation.

Plus précisément, à court terme, la CFA devrait :

- Accélérer la résolution de la question de l'affiliation et de la structure organisationnelle des alliances et mettre en œuvre un modèle de gouvernance fondé sur les meilleures pratiques ;
- Déployer les fonds disponibles pour retenir les services d'un spécialiste de la communication chargé de gérer le site internet, de produire des bulletins d'information et d'impliquer les membres. En tant qu'organisation membre, il sera important de communiquer sur l'évolution du statut de la CFA et de solliciter des contributions financières et du soutien ;
- Réaliser une enquête auprès des membres afin de déterminer le modèle d'adhésion le plus approprié et les services qui pourraient être proposés par la CFA à ses membres dans le futur ;
- Formuler un plan d'action stratégique concis et ciblé pour guider les actions futures, développer une stratégie financière associée et à court terme rechercher des subventions ou des fonds philanthropiques pour mettre en œuvre la stratégie.